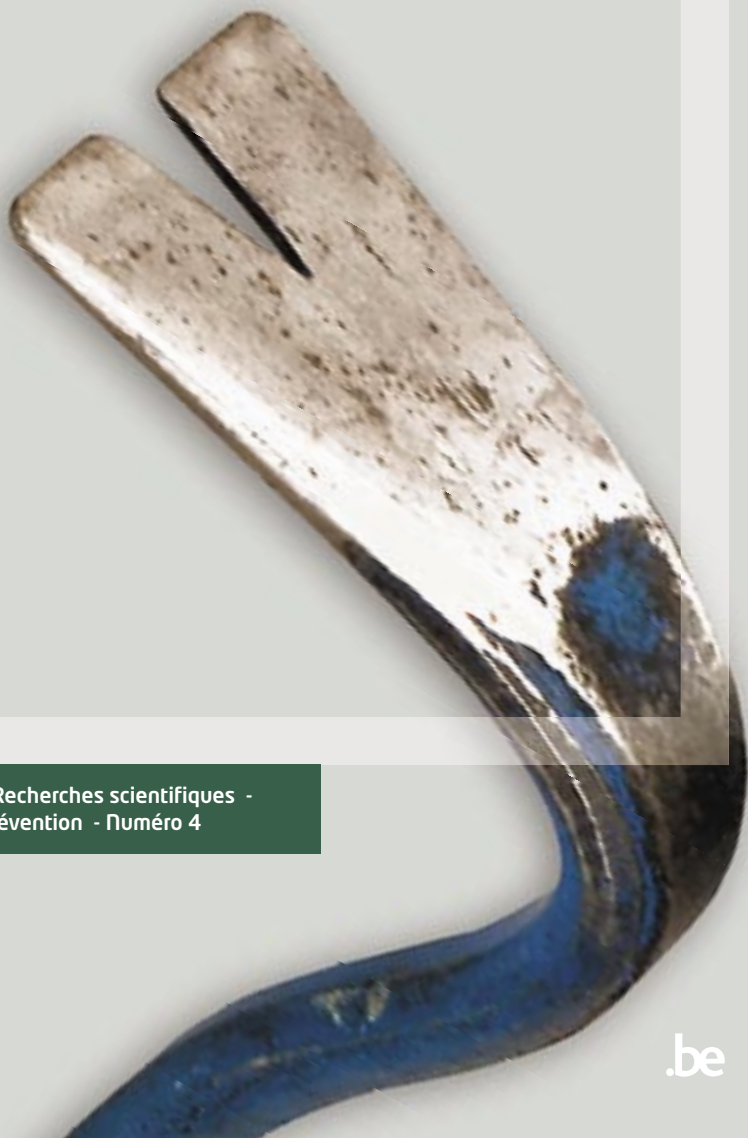


Cambriolages dans les habitations



Publications Recherches scientifiques -
Sécurité et Prévention - Numéro 4

Cambriolages **dans les habitations**

Commanditaire:

Patrick Dewael
Vice-Premier Ministre
Ministre de l'Intérieur

Promoteurs:

Prof. Dr. Paul Ponsaers, Université de Gand
Prof. Dr. Els Enhus, Vrije Universiteit Brussel
Dans le cadre de la collaboration Groupe de recherche
interuniversitaire Analyse sociale de la Sécurité

Chercheur:

Isabel Verwee, Université de Gand

Durée de l'étude:

Du 1er décembre 2005 au 31 janvier 2007 inclus

■ Préface

Les cambriolages dans les habitations constituent une priorité dans le cadre de la politique fédérale et locale de sécurité et de prévention. Au fil des ans, de nombreuses initiatives ont déjà été prises afin de mettre un frein à ce phénomène. Et pourtant, il subsiste une demande importante de mesures et projets préventifs nouveaux et innovateurs.

La Direction générale Sécurité et Prévention a fait procéder à l'étude intitulée 'Cambriolages dans les habitations: Pratiques en matière de vols et politique de prévention' afin d'examiner comment se déroule concrètement un cambriolage. Cette étude vise en outre à confronter la pratique à la politique de prévention que nous avons mise au point. Si nécessaire, celle-ci sera adaptée en conséquence.

L'étude a été menée par le Groupe de recherche interuniversitaire Analyse sociale de la Sécurité. Madame Isabel Verwee a réalisé le travail de recherche sous la direction des Prof. Dr. Paul Ponsaers (Université de Gand, promoteur) et Prof. Dr. Els Enhus (Vrije Universiteit Brussel, copromotrice).

La recherche nous a permis de mieux cerner les pratiques actuelles et concrètes en matière de vols dans les habitations et ce, par le biais d'entretiens avec des cambrioleurs. En introduisant ensuite la perspective de l'auteur dans le débat sur la prévention, une nouvelle impulsion a pu y être donnée.

La recherche revêt une importance non négligeable. Elle permet en effet à la Direction générale d'évaluer sa politique de prévention en répondant aux questions suivantes: existe-il encore des lacunes dans notre politique? Quelle est l'efficacité des mesures déjà prises? Devons-nous songer à d'autres mesures, à de nouveaux projets ou est-il tout simplement impossible de prévenir les cambriolages dans les habitations?

Par le biais de la présente brochure, je tiens à partager les résultats de l'étude avec les partenaires de la Direction générale Sécurité et Prévention.

Je remercie l'équipe de recherche pour le travail effectué. Je tiens également à adresser mes remerciements aux membres du comité d'accompagnement. C'est en effet avec grand enthousiasme qu'ils ont assuré le suivi de cette étude et y ont apporté une contribution des plus précieuses.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Glorie', with a stylized flourish at the end.

Jérôme Glorie
Directeur général
Sécurité et Prévention,
SPF Intérieur

1. La méthodologie ¹

L'élément central de la recherche a été la série d'entrevues menés avec les auteurs de cambriolages. Au total, 56 détenus ont été interrogés dans les prisons de Gand, Audenarde, Tournai et Lantin. Ces établissements pénitentiaires ont été sélectionnés pour leurs différences en termes de capacité et de nature des peines infligées. La chercheuse a, en d'autres termes, tenté de procéder de manière aussi différenciée que possible.

Les répondants ont été sélectionnés sur la base de leur passé judiciaire. Ils ont bien entendu participé de manière volontaire à l'enquête.

Quelques caractéristiques des répondants:

- 80,36% des personnes interrogées sont de nationalité belge. La deuxième nationalité la plus représentée est marocaine (7,14%). Viennent ensuite les nationalités albanaise et italienne (3,57%) et les nationalités algérienne, brésilienne et française ferment la marche.
- Seuls 2 répondants sont des femmes.
- 42,86% sont nés entre 1970 et 1980. Les autres entre 1960 et 1970 (23%), et 1980 et 1985 (également 23%). Seule une minorité (8%) est née avant 1960.
- 77% des détenus sont célibataires et 14% divorcés. Les 9% restants sont mariés.
- 39% personnes interrogées ont une profession, comme peintre, soudeur, électricien et chauffeur. Par contre, 60,7% sont sans travail.

Au cours de la dernière phase de l'étude, les résultats des entrevues ont été communiqués à la Direction générale Sécurité et Prévention. Il s'en est suivi une série de recommandations.

Avant d'aborder les résultats de la recherche, il convient d'en souligner les limites. Tout d'abord, 56 cambrioleurs ne constituent pas du tout un échantillon représentatif. Les interviews nous ont cependant livré des pistes intéressantes qui confirment certaines considérations. Il convient ensuite de signaler que tous les cambrioleurs ne sont pas en prison. Les professionnels ne s'y retrouveront sans doute pas, ce

¹ Le résumé de la recherche s'est basé sur I., VERWEE, P., PONSAERS et E., ENHUS, 'Inbreken is mijn vak.' Textuur en praktijk van woninginbraak, Boom Juridische Uitgevers, 2007.

qui implique que le groupe cible de l'étude est plutôt restreint. Mais si l'équipe ne pouvait pas s'entretenir avec un cambrioleur en prison, comment aurait-elle fait? Par ailleurs et pour terminer, précisons que cette étude ne s'est pas penchée sur le phénomène des groupes de malfaiteurs itinérants. Là n'était de toute façon pas notre propos.

2. Les résultats

2.1. Le cambrioleur: qui est-il?

Comment devient-on cambrioleur?

De nombreux détenus affirment que leur comportement est dû à un passé problématique. A quoi reconnaît-on un tel passé? Une mauvaise relation avec les parents, amis, frères et sœurs. Souvent aussi un problème de dépendance, l'absence d'un encadrement social, le chômage, l'illégalité, les problèmes de santé, les démêlés avec la police, la justice, ... Les détenus reconnaissent se retrouver dans un cercle vicieux. L'équipe de recherche a d'ailleurs pu entendre plusieurs histoires poignantes.

Le comportement est aussi souvent imputé au jeune âge ou alors celui-ci est utilisé comme 'alibi' : *'Je cambriolais dès mon plus jeune âge et je ne me rendais pas compte de ce que je faisais'*. Les excuses invoquées sont l'absence d'un sens de la norme sur le plan moral, l'innocence d'un mineur d'âge et le comportement d'adolescent (gamineries). Les récits des répondants révèlent que les cambriolages dès le plus jeune âge sont surtout la conséquence d'une expérience de vie problématique (cf. supra). Il importe par conséquent d'agir suffisamment tôt sur ce problème par exemple en veillant à offrir une grande diversité de loisirs, en faisant intervenir des centres d'accompagnement spécialisés ou en mettant sur pied des structures de quartier et de travail de rue. En ce qui concerne certains cambrioleurs mineurs d'âge, il convient de souligner les très faibles risques de peines qu'ils peuvent encourir (*'Ils ne peuvent de toutes façons rien contre moi'*). Il n'est pas rare que des adultes entraînent des mineurs sur la mauvaise voie, ne fût-ce que parce que ces derniers peuvent se faufiler plus facilement par une petite fenêtre ou s'enfuir plus rapidement en cas de problème.

Une autre justification fréquente de ces comportements, c'est 'l'autre' : *'Ce sont les autres qui m'incitent à commettre un cambriolage'*. Les jeunes se dégagent ainsi de leur responsabilité et invoquent le mécanisme social de la 'pression du groupe' comme facteur explicatif.

De nombreux détenus affirment par ailleurs qu'ils se sentent mécontents et surtout déçus par la société et ce, pour diverses raisons personnelles. Songeons par exemple au refus d'octroi d'une allocation de chômage ou d'invalidité. Ils se sentent en outre souvent stigmatisés car il n'est pas aisé de trouver un emploi à cause de leurs

antécédents judiciaires. C'est la raison pour laquelle les répondants font régulièrement part de sentiments de frustration et de désir de vengeance vis-à-vis de la société.

Parmi les motifs invoqués dans une moindre mesure, on trouve par exemple le plaisir, le *fun*, l'ennui ou un cri de détresse que traduit le comportement problématique.

Il ressort de l'étude que les détenus essaient toujours de justifier leur comportement. Ils tentent de le rationaliser parce qu'ils sont conscients du fait que leurs agissements sont inadmissibles.

Le cambriolage, c'est tout un apprentissage

Pour faire carrière dans le cambriolage, il ne faut généralement pas avoir suivi un long processus d'apprentissage. Il s'agit là d'un constat qui a été maintes fois confirmé lors des interviews avec les détenus. A cet égard, ce sont plutôt l'habitude et l'expérience qui jouent un rôle prépondérant et chaque fois que l'on commet un cambriolage, on tient compte des expériences précédentes. En outre – et il s'agit là d'un constat très inquiétant (voir infra) –, il n'est pas toujours très difficile de s'introduire dans une habitation. Cela explique également pourquoi il ne faut pas être un criminel chevronné pour se livrer à un cambriolage. En comparaison avec d'autres délits, le statut d'un cambriolage dans une habitation figure donc au bas de l'échelle.

Le premier cambriolage est d'ordinaire commis avant l'âge adulte. En faisant sa propre expérience et en suivant l'exemple d'un cambrioleur plus expérimenté, le processus d'apprentissage est lancé. De nombreux répondants expliquent que c'est un 'maître' qui leur a appris les ficelles du métier. Cette personne est généralement un peu plus âgée et 'apprend' aux autres comment réussir un cambriolage. L'existence d'un processus de recrutement organisé par des auteurs plus âgés n'a pas été abordée.

Le processus d'apprentissage peut être envisagé sous l'angle d'un continuum, dont une extrémité représente un processus d'apprentissage conscient et l'autre sa version inconsciente. A l'extrémité consciente, il y a les enseignements des maîtres. Les tsiganes qui apprennent à quelqu'un à forer des trous en sont un bel exemple. A l'autre extrémité, on retrouve à nouveau les récits de prison. La 'prison comme expérience sur le tas' est un argument régulièrement constaté par

l'équipe de recherche. Comme les auteurs de différents délits vivent sous le même toit quand ils sont incarcérés, ils s'échangent toutes sortes d'informations. Les interviews ont permis de confirmer que le principal sujet de conversation dans les prisons sont les délits commis et surtout les secrets pour réussir un coup. Seule une faible minorité de répondants ont refusé de livrer leurs secrets en la matière et ce, par vantardise.

Criminels pros ou non?

Comme déjà mentionné, un cambriolage n'est pas difficile à entreprendre. La raison en est des plus inattendues : la nonchalance des habitants ! Par exemple, les clés que l'on continue à cacher sous le paillason ou les portes qui restent ouvertes. Cette négligence combinée au nombre limité de mesures de sécurisation prises généralement permet à certains cambrioleurs d'envisager leur travail comme un jeu d'enfant. Cela implique que le butin d'un cambriolage peut être récolté simplement et rapidement. En conséquence, il peut être très tentant de commettre un nouveau cambriolage, surtout quand un auteur se rend compte que les risques de se faire attraper sont très faibles.

Bien que la moitié des répondants attribuent un certain degré de spécialisation à leurs cambriolages, nous ne décelons un véritable professionnalisme que parmi une minorité. Les professionnels sont ceux qui possèdent une expérience, des connaissances avancées, des astuces et techniques. Les personnes interrogées dans le cadre de la recherche ne peuvent cependant pas être classées dans cette catégorie.

Quel que soit le degré de professionnalisme des auteurs de cambriolages, la présente étude révèle que les répondants sont principalement des récidivistes. L'équipe de recherche a dès lors posé différentes questions sur la manière dont ce comportement est perçu. La majorité ne considère pas le cambriolage comme une profession, même si des mots comme 'métier', 'revenu', 'travail' ont été prononcés par une minorité lors des entretiens, rappelant ainsi le caractère professionnel du cambriolage.

Il ressort de l'analyse de la carrière criminelle que les 'généralistes' sont plus nombreux que les 'spécialistes'. En effet, la plupart des répondants ne se limitent pas aux cambriolages dans les habitations, mais commettent également toutes sortes d'autres délits patrimoniaux. Les auteurs sont donc en fait 'polyvalents'. Ainsi, nombre d'entre eux ont déjà été condamnés antérieurement pour des faits de violence et par exemple pour l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants. Etant

donné les différents antécédents judiciaires et les nombreux motifs qui poussent un cambrioleur à opérer, on peut affirmer qu'il n'existe pas un seul type de cambrioleur, mais d'innombrables variantes.

S'arrêter de cambrioler n'est pas une sinécure. Comme déjà précisé, ces agissements sont non seulement synonymes de gains rapides et faciles, mais également d'un degré de difficulté quasiment nul et donc d'une chance (quasi-) maximale de réussite. La difficulté de s'arrêter réside aussi dans le fait qu'il faut se détacher d'un milieu auquel on était habitué. Pourtant, la toute grande majorité des cambrioleurs interviewés à l'occasion de cette étude s'empressent de déclarer : *'Cette fois, j'arrête'*.

Et l'entourage?

La majorité des répondants ont eu un conflit avec la famille, des amis ou d'autres personnes au moment des faits. Cet entourage aurait mis en garde les détenus à de nombreuses reprises contre le comportement criminel et ses conséquences. Les détenus n'ont souvent pas pu nier d'avoir été avertis. Les remarques exprimées par ces réseaux sociaux n'ont cependant pas eu d'effets, ni sur le cambrioleur, ni sur son comportement.

Une fois en prison, le soutien des parents, du partenaire, des enfants et des amis s'avère d'une importance cruciale pour les intéressés. Ils éprouvent généralement un sentiment de culpabilité ou d'impuissance à l'égard de ces personnes parce qu'ils ne sont pas présents et ne peuvent donc pas veiller sur elles. 29% des cambrioleurs ne reçoivent pas de visite en prison. 71% ont toutefois pu maintenir des contacts, voire les rétablir après un conflit.

Les cibles privilégiées et les codes des cambrioleurs

Il ressort des interviews que les cambrioleurs possèdent un code de déontologie. Celui-ci se compose de principes (normes et valeurs) qui sont généralement bien respectés.

Une première règle consiste à ne pas cambrioler quand l'habitation est occupée et ce, afin d'éviter tout recours à la violence. L'équipe de recherche a dû néanmoins constater que les répondants qui rejettent la violence et la menace ont déjà été condamnés pour de tels faits. L'interprétation de la violence et de la menace est souvent très restrictive dans de tels cas.

Les interviews ont montré clairement que les cambrioleurs ne peuvent pas prévoir la réaction des victimes en cas de 'danger'. On entend par là par exemple la présence inattendue d'un occupant. Les répondants reconnaissent souvent qu'ils ne reculeraient cependant pas, dans de tels cas, devant le recours à la violence. La victime a alors tout intérêt à ne pas tenter d'approcher le malfaiteur. Elle doit penser à sa propre sécurité et non pas à protéger ses biens.

Le cambrioleur essaie en outre de causer le moins de dégâts possibles dans l'habitation, car cela ne se justifie pas d'un point de vue moral. Par ailleurs, les répondants estiment que la victime remarquera moins vite un cambriolage s'il n'y a pas de traces d'effraction. Les cambrioleurs ont ainsi plus de temps pour se défilier et revendre les biens volés.

Les principes déontologiques concernent également les victimes visées. Ainsi, un cambrioleur ne s'empressera pas de s'introduire chez des membres de sa famille, des connaissances ou des amis. Dans le même ordre d'idées, le cambrioleur pense aussi qu'il est moins grave de voler dans des entreprises ou magasins et ce, pour les raisons suivantes : *'Lorsqu'on cambriole dans une maison, cela touche personnellement des gens tandis que lorsqu'il s'agit d'un vol dans une entreprise ou un magasin, ce sont les assurances qui sont concernées'*. En outre, un cambrioleur optera plutôt pour un quartier riche ou résidentiel car *'ces gens-là ont déjà assez'* ou que *'ce ne sera pas vraiment un coup dur pour eux'*.

Il est aussi à noter qu'un processus d'identification s'opère entre le cambrioleur et le travailleur ou chômeur. Les répondants précisent en effet qu'ils préfèrent ne pas cambrioler chez des 'compagnons d'infortune'. Les personnes âgées ne sont pas non plus une catégorie attrayante car le risque d'une invalidité permanente ou d'autres séquelles physiques est plus important.

Le code utilisé par les cambrioleurs doit bien entendu être nuancé. Comme on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas beaucoup à voler par exemple chez des chômeurs ou des personnes âgées - et en complément à ce qui a été mentionné ci-dessus -, il s'agit d'une raison pour ne pas viser ces groupes cibles. Le raisonnement inverse peut être appliqué dans le cas de victimes plus fortunées ou d'entreprises. De plus, le vol avec violence est plus lourdement sanctionné et il peut s'agir là d'une raison d'éviter autant que possible le recours à l'agression.

Quel est le butin?

Argent, or, bijoux, ... autant de bonnes raisons pour cambrioler. Les ordinateurs portables et les GSM sont également une cible fort prisée. En règle générale, il s'agit de produits faciles à revendre et à transporter. Les cambrioleurs gardent soit ces biens pour eux, soit ils en ont besoin pour entretenir leur dépendance. Il est dans ce cas question de criminalité d'acquisition parce que l'argent permet au cambrioleur d'avoir accès à la drogue, à l'alcool ou aux établissements de jeux de hasard.

Il n'y a pas seulement l'argent volé pour 'survivre' : les détenus ont aussi parlé de l'argent pour 'vivre', voire 'vivre luxueusement'. Bien entendu, certains cambrioleurs peuvent opérer pour financer l'achat de biens de première nécessité, comme de la nourriture et des boissons. Il arrive parfois que l'argent soit utilisé pour un petit voyage d'agrément ou pour s'acheter une belle voiture. Les illégaux envieront par contre le butin dans leur pays d'origine pour soutenir leur famille.

Qu'advient-il du butin?

L'équipe de recherche s'est également penchée sur les circuits de recel : que font les cambrioleurs du butin? Les détenus n'ont fourni que très peu d'informations à ce sujet car ils préfèrent garder cela pour eux. La chercheuse est néanmoins parvenue aux conclusions suivantes :

L'or est souvent revendu à un bijoutier. Bien que les bijoutiers soient régulièrement soumis à des contrôles, ce facteur est tout sauf dissuasif. La même remarque a été formulée au sujet des monts-de-piété, qui sont également un lieu de dépôt de nombreux biens volés.

Le marché des objets volés se situe aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Les pays cités sont la Belgique (surtout la ville d'Anvers), la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse. Quelques Albanais envoient l'argent volé dans leur pays d'origine. Il arrive aussi que des biens soient échangés, mais l'équipe de recherche n'est pas parvenue à obtenir plus de précisions sur ce procédé.

Généralement, les biens volés par des cambrioleurs sont revendus en un rien de temps, à moins d'être destinés à leur propre usage.

Le cambrioleur et le milieu carcéral

Le groupe sondé est principalement composé de récidivistes, c.-à-d. de personnes qui se retrouvent régulièrement derrière les barreaux. Il ressort des entretiens avec les détenus que ceux-ci appliquent l'adage bien connu : 'la détention comme *remède ultime*'.

Cette étude a examiné dans quelle mesure les cambrioleurs redoutent la police et la prison. L'équipe de recherche a ainsi constaté que l'incarcération n'est pas ressentie comme une dissuasion. Surtout dans les cas de cambriolages, les risques d'incarcération sont perçus comme étant relativement faibles. Les résultats de la recherche ont néanmoins montré que plus de la moitié des cambrioleurs tiennent compte de la police, qu'ils y songent ou la craignent au moment où ils commettent le délit. En d'autres termes, la peur du gendarme est plus forte que la prison, a fortiori chez les récidivistes. Les cambrioleurs qui n'ont pas encore été en contact avec la police pensent que le risque d'une confrontation avec celle-ci est quasi-inexistant: moins le cambrioleur éprouvera de difficultés à opérer, moins il craindra les risques de se faire attraper.

Les détenus interviewés éprouvent de sérieux doutes quant à l'impact d'une peine de prison. Le fait que les répondants soient essentiellement des récidivistes remet par ailleurs en question le bien-fondé et l'efficacité de l'emprisonnement.

L'étude a mis en évidence de nombreuses possibilités et bien des arguments en faveur de solutions alternatives. Les répondants ont ainsi reconnu qu'ils ne se rendent pas suffisamment compte de l'impact d'un cambriolage sur les victimes. Ce n'est que lors des sessions d'information qu'ils sont parvenus à cette conclusion. Par le biais de telles initiatives, l'auteur peut non seulement mieux cerner la victimisation, mais la société peut elle aussi agir préventivement. Ces initiatives permettent également des perspectives de médiation réparatrice. Une effraction dans une habitation entraîne toujours des conséquences destructrices pour la victime. Celle-ci se demande constamment : 'pourquoi moi?' Le cambrioleur est la seule personne qui puisse répondre correctement à cette question.

Le cambriolage est généralement une activité de routine dans laquelle le détenu retombe dès qu'il quitte la prison. Il est ici question d'un cercle vicieux : une remise en liberté d'un détenu qui se retrouve sans argent, ni toit ni travail va l'amener à récidiver. Les détenus sont d'avis qu'il convient d'améliorer l'aide structurelle et

sociale axée sur la réinsertion et la resocialisation en milieu carcéral, et d'accorder plus d'attention au soutien financier (par exemple : accompagnement budgétaire), au logement, à l'emploi et ainsi de suite. Les détenus ont également souligné à plusieurs reprises l'importance d'un accompagnement pour les toxicomanes. Ces personnes ont besoin, outre d'une aide structurelle (professionnelle, financière, etc.), d'un accompagnement social.

2.2. Le cambrioleur: comment procède-t-il?

L'étude a également tenté de répondre à la question suivante : comment un cambrioleur procède-t-il concrètement? En définissant leur *modus operandi*, plusieurs détenus ont invoqué leur 'secret professionnel'. Ils ne sont pas prêts à partager leurs méthodes avec le reste du monde car ils n'y sont pas habitués ou parce qu'ils sont méfiants. Les sondés qui ont par contre bien voulu se livrer ouvertement à l'équipe de recherche, ont révélé les informations suivantes.

A la recherche de la cible parfaite

La majorité des cambrioleurs préparent minutieusement un cambriolage ou improvisent en faisant une (mini-)ronde d'observation à la recherche de la cible parfaite. La plupart des cambrioleurs sont attentifs aux caractéristiques situationnelles, comme la présence des occupants, la lumière ou du bruit à l'intérieur de l'habitation, les voies d'accès, de fuite, les entrées, le degré de difficulté, le caractère isolé de la maison, les systèmes d'alarme, les patrouilles de police, ...

L'étude a montré que les auteurs de cambriolages ne parcourent pas de longues distances pour commettre un délit. Certains facteurs, comme le fait de disposer d'un moyen de transport, l'âge, la peur d'être reconnu, la recherche de facilité, ..., peuvent bien entendu influencer ce *modus operandi*.

Outre l'observation et les informations recueillies, les cambrioleurs recherchent également des conseils, qu'ils obtiennent très souvent – et bizarrement – auprès de personnes qui sont d'une manière ou d'une autre en rapport avec la victime. Il peut s'agir de sa famille, de ses amis ou de connaissances. Dans le cas d'un vol dans une entreprise, il s'agira en général d'(ex-)employés qui fournissent des informations sur le système de sécurité, les voies d'accès, le butin à emporter, ...

Le monde des entreprises doit se rendre compte que la plus grande prudence

s'impose dans le cas d'informations à caractère sensible. En outre, une *screening* efficace d'éventuels futurs membres du personnel peut permettre d'éviter ce genre de problèmes. Les citoyens doivent également faire preuve d'une grande vigilance en transmettant des informations car on ne sait jamais où celles-ci vont aboutir.

Les mesures de sécurisation existantes jouent bien sûr un rôle de premier plan dans le processus décisionnel des cambrioleurs. Environ la moitié des auteurs de cambriolages ont signalé qu'une alarme produit un effet dissuasif. Quand celle-ci se déclenche, ils choisissent soit de fuir, soit de commettre leur délit le plus rapidement possible. Les répondants ont également soulevé un coin du voile quant à la désactivation de telles installations en révélant qu'une alarme silencieuse est plus difficile à neutraliser qu'une alarme sonore. Dans ce dernier cas, une mousse insonorisante suffit en général pour rendre l'alarme quasiment inaudible. Pour savoir comment fonctionne une alarme et donc aussi pour la neutraliser, le cambrioleur n'hésitera pas à demander des informations dans un magasin. La peur de l'alarme augmente quand le cambrioleur ne sait pas à quelle personne ou à quel service le système d'alarme est raccordé. Outre une alarme, un chien est également cité à titre de facteur dissuasif. Le degré de dissuasion dépend naturellement du type de chien. Certains cambrioleurs expliquent qu'ils distraient le chien à l'aide d'un morceau de viande ou d'un som-nifère. Les caméras de surveillance ou les éclairages avec détecteur de mouvements ne produisent qu'un très faible effet dissuasif ; c'est pourquoi ils n'ont pas souvent été mentionnés. Il a été question à plusieurs reprises de l'importance d'une serrure multipoints, qui constitue un obstacle efficace à une tentative de cambriolage car plusieurs serrures doivent être forcées avant que la porte ne s'ouvre.

Comment éviter certaines situations

Comme mentionné supra, les cambrioleurs respectent certains principes. Ils évitent ainsi la présence des occupants et s'abstiennent de recourir à la violence. Il s'agit là de principes, mais aussi d'une stratégie consciente du cambrioleur. En effet, le voleur craint non seulement une confrontation – et donc le risque d'avoir recours à la violence –, mais tout autant la sanction qui peut s'avérer plus lourde car un vol avec violence ou menace représente une circonstance aggravante.

Pour vérifier si les habitants sont chez eux, les cambrioleurs appliquent toutes sortes de techniques. La méthode la plus populaire – qui est aussi la plus évidente – consiste sans nul doute à sonner à la porte ou à téléphoner pour s'en assurer.

Un cambrioleur peut également observer simplement une habitation pour voir si celle-ci est occupée. Une boîte aux lettres pleine, des volets qui ne sont qu'à moitié baissés, l'absence de lumière ou de bruit à l'intérieur, le message du répondeur téléphonique (*'Nous sommes en vacances !'*) trahissent l'absence des occupants, tout comme des accès barricadés, l'eau et l'électricité qui ont été coupées,... De tels éléments, qui révèlent l'absence des habitants, peuvent toutefois être évités de manière assez simple. Il convient donc de sensibiliser le citoyen à la plus grande prudence.

Comment le cambrioleur fait-il pour s'introduire quelque part?

En règle générale, on peut affirmer qu'un cambrioleur parvient souvent à s'introduire dans une habitation et ce, malgré les mesures de sécurité. S'il n'y arrive pas suffisamment vite, il s'en ira tout simplement voir ailleurs.

La majorité des cambrioleurs s'introduit dans une maison en utilisant du matériel ou avec l'aide de complices. Le matériel peut être un tournevis ou un pied-de-biche. En introduisant un de ces outils à hauteur de la serrure, les portes et fenêtres peuvent être ouvertes assez facilement en les fracturant. Les portes peuvent aussi être enfoncées et les fenêtres découpées. Seuls quelques auteurs ont recours à de fausses clés ou escaladent la façade. La multiplication ou la reproduction de clés n'est donc pas chose aisée, d'autant qu'un certificat doit être présenté au serrurier.

Souvent, le degré de difficulté d'un cambriolage est assez faible. D'une part, des mesures de sécurité sont prises mais elles sont peu efficaces. D'autre part, le citoyen est très inattentif, voire carrément négligeant de temps en temps. Il laisse ainsi les portes et fenêtres ouvertes : les fenêtres des étages inférieurs et supérieurs, les lucarnes ou de petites fenêtres près de la porte. Laisser la clé dans la serrure (à cylindre ou non) facilite la tâche au cambrioleur. Les portes et fenêtres sont rarement fermées à double tour et la porte du garage et de l'abri de jardin sont souvent laissées grandes ouvertes. Ces endroits peuvent surtout s'avérer d'un grand secours à un cambrioleur potentiel en ce qu'ils contiennent de nombreux outils qui lui permettent de s'introduire facilement dans une habitation. L'exemple classique est l'échelle qui peut être utilisée pour accéder à une fenêtre ouverte au premier étage.

Un facteur supplémentaire qui intervient dans le processus décisionnel de l'auteur est le matériel avec lequel sont fabriquées les portes et fenêtres. Les anciennes portes et fenêtres sont faciles à forcer tandis que les versions plus modernes avec double vitrage offrent une résistance accrue à l'effraction.

Le cambrioleur peut également tirer avantage du comportement prévisible des habitants d'une maison. En effet, ceux-ci cachent très souvent leurs clés dans les endroits les plus classiques : sous le paillason, au-dessus du chambranle, dans le pot de fleurs, ...

Le dévissage des coupoles ou le cisaillement des serrures fixées aux soupiraux sont d'autres techniques utilisées pour s'introduire à l'intérieur d'une habitation.

Nous en tirons un grand enseignement, à savoir que le citoyen peut prendre assez facilement des mesures de sécurisation. Mais c'est bien là que le bât blesse : les mesures ne sont pas toujours appliquées (correctement) et, lorsqu'elles le sont, c'est le comportement qui n'est pas adapté. Le citoyen doit être en d'autres termes conscient que certaines habitudes sont de nature à faciliter un cambriolage.

Une fois qu'il s'est introduit, le cambrioleur inspecte systématiquement les lieux: il se rend d'abord dans la chambre à coucher et ensuite dans le salon et le bureau. Ces pièces sont visitées en premier lieu car le cambrioleur s'attend à y trouver le plus gros du butin. Au total, le cambriolage durera maximum 15 minutes. Généralement, plusieurs faits sont commis sur une même journée, avec une moyenne de 3 à 4.

Seul ou en groupe?

La majorité des cambrioleurs opèrent en général par groupe de deux ou trois personnes. Le phénomène des groupes de malfaiteurs itinérants n'a été mentionné que par deux répondants. Cette étude n'est dès lors pas en mesure de se prononcer de manière concluante sur ce point.

Que l'on agisse seul ou en groupe, il y a toujours des avantages et des inconvénients.

Commettre un cambriolage à plusieurs permet d'opérer plus efficacement et plus rapidement, mais le butin doit être partagé et les risques de dénonciation sont plus importants. Si un cambrioleur opère seul, personne d'autre ne contrôlera le déroulement des opérations, le risque de dénonciation sera minime et la peine moins sévère s'il se fait prendre.

Comment s'habillent les cambrioleurs?

Si la majorité des cambrioleurs passent inaperçus, certains ne se contentent toutefois pas d'être vêtus n'importe comment.

En effet, alors que les uns ne se soucient pas de porter la parfaite tenue du cambrioleur, les autres tiennent absolument à avoir une garde-robe richement fournie. L'inventivité du cambrioleur se manifeste également dans des procédés destinés à réduire les bruits, trouver des échappatoires, éviter les traces et dégâts, ...

Que peut faire le citoyen?

Il semble que le citoyen connaisse suffisamment les nombreuses possibilités existantes en matière de technoprévention. Il met ses connaissances en pratique à des degrés divers et est donc conscient des risques d'être victime d'un cambriolage. Sa faible capacité d'adaptation reste toutefois un problème. Si le citoyen ne change pas ses habitudes bien ancrées, il ne sera pas en mesure de profiter des effets positifs des mesures de technoprévention. Les portes et fenêtres laissées ouvertes ou la clé cachée dans des endroits prévisibles facilitent clairement la tâche du cambrioleur. Le citoyen doit absolument rompre avec de telles habitudes afin de sécuriser au maximum son habitation en adoptant également des mesures de technoprévention. Même les cambrioleurs qui ont été interrogés dans le cadre de cette recherche ont vivement critiqué l'inattention et la nonchalance du citoyen.

On pourrait sans doute supposer que le comportement laxiste du citoyen est dû au fait que l'on insiste trop sur la prévention situationnelle. En faisant constamment comprendre au citoyen la nécessité de prendre des mesures de technoprévention, celui-ci oublie souvent qu'il doit avant tout adapter son propre comportement. Les conseillers en technoprévention doivent donc certainement veiller à ce changement de comportement. La prévention situationnelle n'offre par conséquent qu'une réponse partielle au cambriolage et n'est certainement pas la panacée.

Une habitation bien sécurisée est une maison qui combine diverses mesures et dont les occupants ont adapté leur comportement en fonction de ces mesures. Il convient à cet égard de souligner qu'un renforcement de la sécurisation peut avoir comme conséquence négative d'augmenter les risques de violence ou de menace. C'est la raison pour laquelle cela n'a aucun sens de transformer son habitation en forteresse. Il faut par conséquent rechercher un équilibre entre le nombre et la portée des mesures de sécurisation, d'une part, et la qualité de vie dans l'habitation, d'autre part.

Autre fait marquant : les répondants parlent de l'indifférence des autres habitants du quartier, ce qui facilite le travail des cambrioleurs. Quand une alarme se déclenche, lorsque des inconnus pénètrent dans le jardin d'une habitation voisine, etc., les voisins ne réagissent pas et laissent les cambrioleurs agir à leur guise. La sensibilisation est donc une fois de plus de mise.

Que peut faire la police?

La police est un acteur-clé dans la lutte contre les cambriolages dans les habitations. Son rôle premier est d'aider et d'assister le citoyen en lui fournissant des conseils en matière de technoprévention.

Quand un cambriolage a eu lieu, elle doit agir avec fermeté. Un inspecteur de police est confronté quotidiennement à des cambriolages, à tel point que la gestion de pareils dossiers devient de la routine. A chaque cambriolage, il convient de se demander quelles en sont les conséquences pour la victime. Un cambriolage est en effet une intrusion dans la sphère privée, c.-à-d. une des pires choses qui puisse arriver à un citoyen. La police est la première et souvent la seule personne de contact pour les victimes et elle joue dès lors un rôle essentiel. Une solide relation de confiance entre le citoyen et la police permet d'améliorer le contact entre eux.

La police doit également agir rapidement et efficacement quand un cambriolage lui est signalé, bien que ce type de faits relève de l'ordinaire. Elle doit en outre sensibiliser le citoyen par le biais de campagnes d'information afin que celui-ci prenne des mesures adéquates et fasse une déclaration en cas de cambriolage.

3. Quels enseignements en tirer?

Dans l'ensemble, cette étude confirme des informations déjà connues. L'équipe de recherche a cependant pu formuler des conclusions fort intéressantes :

3.1. Le caractère dominant de la prévention situationnelle

La prévention des cambriolages dans les habitations se concentre principalement sur la technoprévention situationnelle. On présume à cet égard que les agissements criminels du cambrioleur se basent sur un choix rationnel.

Les perspectives de choix rationnel envisagent le comportement criminel comme étant le résultat d'une analyse coûts-efficacité. La politique de prévention se concentre, selon cette perspective, donc essentiellement sur des *déclencheurs* liés à l'environnement, qui facilitent l'acte criminel. En manipulant l'environnement physique, par le *target hardening*, les adaptations de l'environnement et d'autres mesures, les citoyens ont le sentiment de pouvoir maîtriser leur peur face à la criminalité. Les citoyens ne peuvent toutefois pas croire qu'en prenant des mesures de sécurisation, tout sera résolu. Ils doivent en effet changer des habitudes bien ancrées qui les exposent aux risques d'un cambriolage. Il faut par ailleurs être conscient que la quantité de mesures prises actuellement force les cambrioleurs à se montrer plus violents. Un bon équilibre doit donc être recherché et il y a lieu d'éviter que les entreprises ne s'enrichissent sur le dos des victimes en les incitant à réaliser des investissements coûteux et inutiles.

On peut se poser la question suivante : est-il vrai que plus le citoyen est amené à réfléchir aux risques de victimisation, plus il éprouvera un sentiment de crainte? Sur ce point également, il convient de lui fournir des conseils préventifs efficaces sans pour autant le rendre paranoïaque. Quoi qu'il en soit, les différentes mesures architecturales, électroniques et organisationnelles sont bien connues du citoyen, mais pas suffisamment mises en œuvre. Il s'agit par conséquent de veiller à une communication plus claire et qui interpelle davantage le citoyen.

Toute intervention dans une situation précise, par exemple en augmentant le contrôle social, en apportant des adaptations architecturales ou en limitant l'accessibilité d'une habitation, est un mécanisme de défense tangible qui renforce

le sentiment de sécurité du citoyen. Les adaptations situationnelles ne requièrent en outre pas de grands efforts. D'autres formes de prévention, comme la prévention sociale, sont moins perceptibles pour le citoyen et produisent dès lors un impact plus faible. Ces deux formes de prévention doivent néanmoins être encouragées pour les raisons déjà mentionnées ci-avant.

3.2. Faire obstacle au cambrioleur?

Une deuxième constatation importante, c'est que les citoyens s'imaginent pouvoir arrêter un cambrioleur en prenant des mesures technopréventives. Ils partent du principe du *'rational choice'* : *'Si nous plaçons une bonne serrure sur la porte, ils s'en iront au bout de 5 minutes'*. Bien entendu, il n'en est pas toujours ainsi. Ce n'est qu'en prenant plusieurs mesures et en les appliquant correctement (pas de comportement prévisible !) qu'on pourra décourager un cambrioleur.

3.3. Intégral et intégré?

Afin de faire efficacement obstacle aux cambrioleurs, il importe de se pencher sur les raisons qui peuvent inciter une personne à commettre de tels faits. De nos jours, le citoyen se contente de prendre des mesures technopréventives plutôt que de faire l'effort de mieux comprendre les raisons qui poussent un cambrioleur à agir. On peut parler d'un certain désintérêt et d'une insouciance à l'égard de l'auteur.

Cette constatation a amené l'équipe de recherche à mettre également en exergue l'approche sociale de ce phénomène de criminalité. Le travail de rue, le travail de quartier, les activités socio-éducatives, ... sont autant d'initiatives qui doivent être encouragées afin de conscientiser à temps et préventivement les personnes qui courent le risque d'être tentées par le cambriolage. Les personnes interviewées ont mis le doigt sur des lacunes dans l'accompagnement, sur le caractère récidiviste du comportement, les cercles vicieux et ainsi de suite.

Ces différentes considérations montrent clairement que de nombreux acteurs ont une mission à accomplir. La sécurité demeure en effet l'affaire de tous. Il convient de garantir une bonne communication entre les différents maillons de la chaîne de

sécurité (dont la société civile et la police), mais les citoyens doivent également apprendre à mieux communiquer entre eux. Cette approche intégrale de la sécurité touche à différents domaines de compétence des autorités fédérales, régionales et locales. Dès lors, les communes et districts, les zones, quartiers, arrondissements, provinces, régions, autorités fédérales et la communauté internationale doivent veiller à une harmonisation poussée de leurs politiques. Ce n'est qu'en prenant des engagements verticaux et horizontaux que l'on pourra s'attaquer efficacement à cette problématique.

Notes

Notes

■ Publications Recherches scientifiques Sécurité et Prévention

- Numéro 1: Les jeunes et les transports publics
- Numéro 2: Sanctions Administratives Communales
- Numéro 3: Les nouvelles fonctions de sécurité
- Numéro 4: Cambriolages dans les habitations

■ Table des matières

Préface	4
<hr/>	
1. La méthodologie	6
<hr/>	
2. Les résultats	8
<hr/>	
2.1. Le cambrioleur: qui est-il?	8
<hr/>	
2.2. Le cambrioleur: comment procède-t-il?	15
<hr/>	
3. Quels enseignements en tirer?	21
<hr/>	
3.1. Le caractère dominant de la prévention situationnelle	21
<hr/>	
3.2. Faire obstacle au cambrioleur?	22
<hr/>	
3.3. Intégral et intégré?	22
<hr/>	
Notes	24
<hr/>	
Table des matières	27

Les cambriolages dans les habitations constituent une priorité dans le cadre de la politique fédérale et locale de sécurité et de prévention. Au fil des ans, de nombreuses initiatives ont déjà été prises afin de mettre un frein à ce phénomène. Et pourtant, il subsiste une demande importante de mesures et projets préventifs nouveaux et innovateurs.

La Direction générale Sécurité et Prévention a fait procéder à l'étude intitulée 'Cambriolages dans les habitations: Pratiques en matière de vols et politique de prévention' afin d'examiner comment se déroule concrètement un cambriolage. Cette étude vise en outre à confronter la pratique à la politique de prévention que nous avons mise au point. Si nécessaire, celle-ci sera adaptée en conséquence.

Si vous souhaitez des **exemplaires supplémentaires de la brochure**, vous pouvez soit adresser un mail à infodoc@ibz.fgov.be, soit envoyer un fax au numéro 02/557.35.22. Cette brochure est également disponible sur le site: www.besafe.be (rubrique: Nos publications)

L'ouvrage 'Inbreken is mijn vak. Textuur en praktijk van woninginbraak' peut être commandé auprès de Boom Juridische Uitgevers (Isabel Verwee, Paul Ponsaers et Els Enhus).

Direction générale Sécurité et Prévention

76, Bld de Waterloo
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be



Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention

